

Le serment de fidélité dans la SS. Un prisme de lecture pour écrire l'histoire du national-socialisme

David Gallo

L'auteur

Ancien élève de l'ENS-LSH, agrégé et docteur en histoire, David Gallo a soutenu sa thèse sur *La politique de formation idéologique de la SS (1933-1945) institutions, discours, pratiques, acteurs et impact de la Weltanschauliche Schulung*. Il a publié plusieurs articles et contributions à des ouvrages collectifs sur l'histoire politique, intellectuelle et sociale du national-socialisme, comme « Clashes of Cultures within a Multi-National Fighting Force : the Waffen-SS and its Foreign Soldiers, 1940-1945 », dans Timothy Baycroft, Bernar Wilkin, Maud Williams, (dir.), *Wartime Interaction : Confrontation, Collusion and Cooperation (1870-1970)* (Bruxelles, Archives générales du Royaume de Belgique, 2017, p. 173-191). Dernièrement, il a participé au projet d'édition historique et critique du *Mein Kampf* d'Adolf Hitler, à paraître en 2020.

Résumé

Le présent article se penche sur le rituel du serment de fidélité instauré au sein de la SS (Schutzstaffel) entre 1934 et 1945, l'utilisant comme un prisme de lecture qui permet de mieux comprendre les racines idéologiques du nazisme, certains des rouages du pouvoir au sein du « Troisième Reich », ainsi que certains des aspects de la postérité de celui-ci. Une première partie examine les racines de la pratique du serment, à la croisée de la tradition monarchique et militaire, de la mythopoétique nationaliste à l'origine de l'idée d'une « fidélité germanique », et du répertoire militant de la droite radicale des années 1920. Un second mouvement analyse les fonctions que remplissaient au sein du système national-socialiste le serment de fidélité de la SS et la cérémonie qui l'accompagnait : outil renforçant la cohésion des institutions nazies ; élément de la concurrence polycratique entre elles ; rouage permettant l'exercice d'un pouvoir délivré des limites et médiations normatives ou bureaucratiques caractéristiques du fonctionnement réglé de l'État ; « acte d'institution » permettant au groupe d'imposer à ses membres une identité sociale et d'intérioriser le modèle normatif prescrit par l'institution. Une attention particulière est également apportée aux évolutions du serment entre 1941 et 1945, la militarisation de la SS et l'internationalisation de son recrutement ayant conduit à des accommodements destinés à préserver le consentement d'une troupe de plus en plus hétérogène. Enfin, dans un troisième temps, sont étudiées la place du serment à l'heure de l'effondrement du régime nazi puis de sa postérité.

Mots clés : Allemagne ; national-socialisme ; *Schutzstaffel* ; idéologie nazie ; serment de fidélité.

Abstract

The present article examines the loyalty oath ritual practiced by the SS (Schutzstaffel) between 1934 and 1945 in order to shed light on the ideological roots of Nazism, some aspects of the machinery of power in the "Third Reich" and some of the oath's after lives. In the first part, I consider the oath's roots in monarchic and military tradition,

the nationalist mythopoetics from which the idea of “Germanic loyalty” sprang and the activist repertory of the far right in the 1920s. I then examine the role played within the National Socialist system by the SS loyalty oath and the ceremony accompanying it, showing how it was at once a tool for promoting the cohesion of Nazi institutions, a vector of polycratic competition between them and a mechanism allowing power to be exercised independently of the normative and bureaucratic limits and mediations characteristic of the orderly operation of the state. The oath was also an “instituting act” by means of which the group imposed a social identity upon its members and induced them to interiorize the normative model prescribed by the institution. Close attention is also given to the manner in which the oath evolved between 1941 and 1945: as the SS was militarized and its recruitment became increasingly international, changes were made to preserve the consent of an ever-more heterogeneous group. In the third part, finally, I study the role played by the oath during the collapse of the Nazi regime and its afterlives.

Key words: Germany; National Socialism; *Schutzstaffel*; Nazi ideology; Oath of Loyalty.

Pour citer cet article : David Gallo, « Le serment de fidélité dans la SS. Un prisme de lecture pour écrire l'histoire du national-socialisme », *Histoire@Politique*, n° 40, janvier-avril 2020 [en ligne : www.histoire-politique.fr]

« Nous te jurons, Adolf Hitler, Führer et chancelier du Reich allemand, fidélité et bravoure. Nous faisons vœu d'obéissance, à toi, et à nos supérieurs que tu as nommés, jusqu'à la mort. Que Dieu nous vienne en aide¹ ! »

Telle est la formule du serment que presque un million d'hommes² prêtèrent au moment de leur incorporation dans la SS (Schutzstaffel) entre 1934 – date de l'institutionnalisation définitive d'un serment obligatoire – et la chute du « Troisième Reich » en 1945. Ce serment était un phénomène de masse, un rite vécu par l'ensemble des militants et soldats d'une organisation qui se voulait l'élite du régime nazi ; cela justifie à soi seul que l'historien s'y intéresse de plus près. D'autant que le rite du serment – étudié par les anthropologues³ ou les historiens militaires⁴ sur la longue durée – constitue en revanche un objet très largement négligé par l'historiographie du nazisme, qui ne lui a jamais consacré un traitement approfondi. L'enquête sur les origines du serment national-socialiste, sa pratique, son évolution et sa postérité s'avère de fait révélatrice, le serment apparaissant comme un prisme de lecture à même d'éclairer certains des plus importants ressorts de la culture politique dans laquelle s'enracine le nazisme, des mécanismes qui permirent au pouvoir nazi de fonctionner, et enfin certains aspects de la chute du régime hitlérien puis de sa lourde postérité.

Les origines du serment : un précipité emblématique de la culture politique national-socialiste

De prime abord, le serment de fidélité pratiqué par les organisations nazies telles que la SS peut sembler s'enraciner dans un *continuum* séculaire de pratiques qui rendrait vaine la question de ses origines exactes. Les anthropologues n'hésitent pas à évoquer une « quasi-universalité⁵ » de la pratique du serment tout au long de l'histoire, au-delà de ses variations. Dans l'espace culturel allemand, sans même remonter jusqu'à l'antiquité ou au lien féodo-vassalique, la pratique militaire du serment de fidélité est attestée dès le XV^e siècle avec les troupes de mercenaires, le serment prêté au monarque comme incarnation de la souveraineté étant définitivement institué à l'âge des armées de conscription – en 1831 en Prusse⁶. À n'en pas douter, le nazisme hérite quelque chose de cette longue tradition dans laquelle le serment constitue la pierre angulaire symbolique d'un rapport de pouvoir et d'obéissance. Un examen plus approfondi des médiations qui relient ces pratiques presque immémoriales au national-socialisme permet cependant d'être plus précis, et de voir dans le serment nazi non pas la simple déclinaison d'un phénomène générique, mais un précipité emblématique d'une culture politique spécifique dans lequel le mouvement hitlérien s'enracine.

¹ Heinrich Himmler, *Die Schutzstaffel als antibolschewistische Kampforganisation*, München, Franz Eher, 1936.

² La SS comptait environ 200 000 militants en 1934, les formations armées de la Waffen-SS 800 000 soldats en 1945. Compte tenu de la rotation des effectifs, le chiffre total d'un million d'hommes ne semble pas excessif.

³ Raymond Verdier (dir.), *Le serment*, Paris, Éditions du CNRS, 1991 (2 vol.) ; vol. 1, p. 3.

⁴ Sven Lange, *Der Fahneid. Die Geschichte der Schwurverpflichtung im deutschen Militär*, Bremen, Temmen, 2002.

⁵ Raymond Verdier, *Le serment*, op. cit., vol. 1, p. 3.

⁶ Sven Lange, *Der Fahneid...*, op. cit.

L'héritage du mythe nationaliste de la fidélité allemande

De fait, si le serment de fidélité de la SS est l'héritier d'un passé, il l'est de la pratique des serments militaires des périodes antérieures mais aussi, et surtout, de la mythologie nationaliste du XIX^e siècle.

En ce moment central de construction des identités nationales, passant notamment par l'invention de traditions prétendument immémoriales sur la base d'un passé plus ou moins réapproprié ou construit de toutes pièces⁷, l'idée d'une « fidélité allemande » devient un véritable *topos*. Les descriptions d'une ancestrale conception germanique du pouvoir qui s'appuierait sur la confiance mutuelle entre un chef (Führer) et sa suite ou « truste » (*Gefolgschaft*), fidélité librement consentie et scellée par un serment, prolifèrent, de la littérature populaire jusqu'aux études juridiques⁸. À la fin du XIX^e siècle, les idéologues racialisés de la droite radicale *völkisch* radicalisent cet imaginaire en l'essentialisant, à l'image d'un Houston Stewart Chamberlain – dont les écrits sont plus tard très prisés des idéologues nazis et de Hitler lui-même – qui fait de la fidélité une propriété caractéristique et immuable du « sang germanique⁹ ».

C'est le même propos que l'on retrouve trois décennies plus tard chez les idéologues de la SS, qui légitiment la pratique du serment et les valeurs de la fidélité professées par l'organisation, en inscrivant la première dans la droite ligne de l'Athènes antique et des sagas germaniques¹⁰, et en faisant de la seconde une « disposition héréditaire¹¹ » de la race nordique, matrice commune des grandes civilisations passées – à la suite des raciologues de référence du nazisme que sont Hans F. K. Günther ou Ludwig Ferdinand Clauss¹². Ce n'est ainsi pas tant une tradition *réelle* du serment qui importe pour comprendre ce discours que le mythe de la fidélité germanique, tradition *inventée* par le nationalisme allemand. C'est cette mythologie que la SS met en acte lorsqu'elle institue en son sein un serment.

La reprise du répertoire militant de la droite radicale des années de Weimar

Les organisations nazies telles que la SS ne sont toutefois pas les premières au sein de la droite radicale allemande à avoir institué dans ses rangs un serment de fidélité au chef. Héritage d'un certain discours nationaliste, le serment de la SS l'est aussi de pratiques militantes.

De fait, la pratique du serment de fidélité est courante dans la nébuleuse nationaliste des années de Weimar : au sein de « Corps Francs » et de diverses formations

⁷ Eric Hobsbawm, « Inventer des traditions », *Enquête*, 2, 1995, p. 171-189. Plus largement : Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992 ; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 1999.

⁸ Tanja Gloyna, « "Treue" : Zur Geschichte des Begriffs », dans *Archiv für Begriffsgeschichte*, vol. XLI, Bonn, 1999, p. 64-85 ; Ekkehard Kaufmann, « Treue », dans Adalbert Erler/Ekkehard Kaufmann/Dieter Werkmüller (dir.), *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, vol. 5, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1998, p. 320-328 ; Karl Kroeschell, « Die Treue in der deutschen Rechtsgeschichte », dans Kroeschell, *Studien zum frühen und mittelalterlichen deutschen Recht*, Berlin, 1995, p. 157-181.

⁹ Houston Stewart Chamberlain, *Die Grundlagen des XIX. Jahrhunderts*, München, Bruckmann, (1899), cité d'après la 8^e éd. (1912), p. 505.

¹⁰ Bruno Brehm, « Eid der athenischen Epheben », *SS-Leitheft*, IV/2 (mai 1938) ; Auteur anonyme, « Saga-Treue », *SS-Leitheft*, VI/10 (janvier 1941). On pourrait citer de multiples autres exemples issus du mensuel d'instruction idéologique de la SS, où ce thème est récurrent.

¹¹ Bruno Brehm, *ibid.*

¹² Cf. par exemple Ludwig Ferdinand Clauss, *Die nordische Seele. Eine Einführung in die Rassenseelenkunde*, München/Berlin, J.F. Lehmann, 1923, cité d'après la 8^e éd., 1940, p. 38.

militaires au cours des années 1918-1919¹³ – période d'inter-règne entre l'abdication du Kaiser le 9 novembre 1918, qui rend le serment monarchique caduque, et l'introduction du serment à la Constitution républicaine en août 1919¹⁴ – ; plus tard, tout au long des années 1920, au sein des ligues extraparlimentaires (*Bünde*) et des mouvements de jeunesse apparentés à la même mouvance (*bündische Jugend*)¹⁵. Cette prolifération du serment, jusqu'ici pilier de l'autorité de l'État, au sein d'organisations opposées et/ou extérieures à la sphère étatique, traduit la crise de légitimité de l'autorité républicaine : alors que le serment désormais prêté à la Constitution par les serviteurs de l'État est rejeté au sein des milieux droitiers – nombre de militaires hostiles à Weimar affirmeront après 1933 l'avoir même esquivé¹⁶ –, la pratique du serment est retournée contre la République par les milieux nationalistes. On y jure fidélité à la patrie, à la lutte contre le marxisme – principes jugés supérieurs à l'État, et même à défendre contre lui –, ainsi qu'à la personne d'un chef¹⁷ : dans la continuité du mythe de la « fidélité germanique » évoqué plus haut, ou de l'image romancée et idéalisée du lien personnel entre officiers et soldats construite après 1914-1918 par la littérature de guerre nationaliste¹⁸, toujours, dans un rejet de la république, de la démocratie et de la constitution.

C'est dans ce contexte que le serment de fidélité apparaît dans les rangs des organisations nazies – la première grande cérémonie de prestation de serment organisée par le Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), durant laquelle les formations de la SA (Sturmabteilung) et de la SS jurent fidélité à Hitler, a lieu à l'occasion du congrès national du parti nazi à Weimar les 3 et 4 juillet 1926¹⁹. Parties intégrantes de la nébuleuse de droite radicale des années 1920, rejoints de façon croissante par nombre d'hommes ayant connu une première socialisation militante au sein des formations paramilitaires, ligues extraparlimentaires et mouvements de jeunesse, le mouvement nazi et ses différentes formations telles que la SS, en partagent le répertoire militant – dont le serment de fidélité.

Héritage des pratiques de la droite radicale des années de Weimar comme des mythes nationalistes du XIX^e siècle, le serment est ainsi le reflet de cette double culture politique qui constitue le terreau du nazisme.

¹³ Sur cette nébuleuse paramilitaire, cf. les travaux récents de Jan-Philipp Pomplun, « Les corps francs allemands. Une lecture sociohistorique de la violence paramilitaire après la première guerre mondiale », *20&21. Revue d'histoire*, 2019, n° 141, p. 41-54.

¹⁴ Sven Lange, *Der Fahneneid...*, *op. cit.*, p. 88-92.

¹⁵ Rüdiger Ahrens, *Bündische Jugend. Eine neue Geschichte 1918-1933*, Göttingen, Wallstein, 2015, p. 208-209 ; Joachim Tautz, *Militaristische Jugendpolitik in der Weimarer Republik : die Jugendorganisationen des Stahlhelm, Bund der Frontsoldaten: Jungstahlhelm und Scharnhorst*, Bund Deutscher Jungmannen, Regensburg, Roderer, 1998, p. 190 sq.

¹⁶ Sven Lange, *Der Fahneneid...*, *op. cit.*, p. 95-108.

¹⁷ Contrairement à ce qu'affirme Eric G. Reiche, *The Development of the SA in Nürnberg, 1922-1934* (Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 81), il semble que la pratique d'un serment prêté à la personne d'un chef n'ait nullement été une singularité nazie, qui distinguerait le mouvement hitlérien du reste de la droite radicale.

¹⁸ Sur l'image de l'officier idéal dans cette littérature, cf. Lars Koch, *Der Erste Weltkrieg als Medium der Gegenmoderne. Zu den Werken von Walter Flex und Ernst Jünger*, Würzburg, Königshausen und Neumann, 2006, p. 130-143, sur sa reprise au sein des mouvements de jeunesse des années 1920, cf. Peter Schröder, *Die Leitbegriffe der deutschen Jugendbewegung in der Weimarer Republik. Eine Ideengeschichtliche Studie*, Münster, Lit, 1996, p. 59-68 et Harry Pross, *Jugend. Eros. Politik Die Geschichte der deutschen Jugendverbände*, Bern-München-Wien, Scherz, 1964, p. 286-297.

¹⁹ Andreas Werner, « Wehrverband », « Parteitruppe » oder « Revolutionsarmee » ? ; *Studien zur Geschichte der SA und der NSDAP 1920-1933*, Diss., Erlangen, 1964, p. 335 sq.

La pratique du serment : un ressort important du système de pouvoir national-socialiste

Cohésion, concurrence, immédiateté : les trois fonctions du serment de la SS dans l'équilibre des institutions nazies

Si les origines du serment de la SS éclairent les continuités idéologiques et militantes dans lesquelles s'inscrit le nazisme, l'examen de la place que cette pratique occupe au sein du mouvement puis du régime hitlérien est, quant à lui, révélateur de certains des rouages les plus importants du système de pouvoir nazi, au sein duquel il remplit une triple fonction.

Le serment a tout d'abord pour fonction d'assurer la cohésion entre les différentes institutions du mouvement nazi et au sein de chacune d'elle – révélant par la même occasion leur relative fragilité interne, au moins jusqu'au milieu des années 1930. De façon significative en effet, tout au long de la première décennie de l'histoire du nazisme, les moments où se manifeste la nécessité d'un serment personnel prêté à Hitler au sein du parti nazi ou de la SA – pratique qui n'apparaît pas encore systématique, probablement en raison de la fluctuation et de la rotation des effectifs militants – coïncident avec les épisodes de contestation de l'autorité du chef : 1926 après la refondation du parti nazi, 1927 au sein de sa branche munichoise alors en crise, 1930 et 1932 à l'occasion de crises au sein de la SA de Berlin autour de la révolte de « Stennes »²⁰. L'apparition progressive du serment de fidélité dans la SS est à replacer dans cette séquence : par opposition aux autres branches du mouvement nazi, parfois frondeuses – la SA avant tout et, à un moindre degré, le parti, où le monopole de Hitler sur le pouvoir a été contesté jusqu'au milieu des années 1920 –, il symbolise la volonté de disposer d'une organisation entièrement fiable. À l'intérieur même de la SS, le serment remplit la même fonction de garant de la cohésion : la date où il est définitivement institutionnalisé – août 1934 – est éloquente à ce titre, dans la mesure où elle coïncide avec une période où la direction de la SS entreprend de reprendre la main sur sa propre organisation après une période de croissance incontrôlée, en même temps que le mouvement nazi met un terme définitif à toute velléité de fronde en son sein avec la liquidation des chefs de la SA au cours de la « nuit des longs couteaux » (29 juin – 2 juillet 1934).

En second lieu, le serment peut être lu comme un élément – à la fois enjeu et symptôme – de la concurrence que se livrent les différentes institutions composant le nazisme. Car dans un système à la fois polycratique et personnalisé, parcouru par des rivalités constantes entre différentes branches mais aussi déterminé par la volonté du chef, la proximité avec celui-ci est un enjeu de pouvoir. L'affirmation d'une fidélité absolue *via* le serment, moyen de cultiver cette proximité, peut alors assurer à une organisation une forme d'avantage sur ses concurrentes, ou constitue du moins la traduction symbolique d'un avantage acquis. L'enjeu est perceptible au cours des années 1920 – l'on évoquait précédemment le contraste entre la SS, réputée fidèle, et la SA frondeuse, contraste que le serment entretient et traduit. Ainsi le chef de la SS,

²⁰ Matthias Rösch, *Die Münchner NSDAP. 1925-1933. Eine Untersuchung zur inneren Struktur der NSDAP in der Weimarer Republik*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2002, p. 147 ; Andreas Werner, « Wehrverband »..., *op. cit.*, p. 497. Walter Stennes qui commandait la SA de Berlin, fut exclu en avril 1931 du NSDAP car il préconisait une voie révolutionnaire d'accès au pouvoir alors que Hitler défendait l'idée d'une voie légaliste. Voir sa notice biographique, en français, sur le site : <http://www.memoiresdeguerre.com/article-stennes-walter-113466928.html> (consulté le 13 mars 2020).

Josef Berchtold, prononce-t-il lors du congrès du parti nazi à Weimar en 1926, une « promesse solennelle de fidélité jusqu'à la mort » à Hitler, que ce dernier récompense en proclamant symboliquement la SS « la plus fidèle » des formations du parti et en lui confiant la garde du drapeau prétendument tâché du sang des morts du putsch de 1923²¹. Tout au long des années 1930 encore, la mise en scène et l'exploitation propagandistes de la cérémonie du serment *via* la presse, la radio, les actualités cinématographiques, continueront d'être pour la SS des moyens de cultiver son image élitiste²² et de s'affirmer. Plus avant, ce même mécanisme de concurrence est sans doute la cause immédiate de l'introduction définitive d'un serment de fidélité obligatoire pour tous les membres de la SS, décidée par son chef, Heinrich Himmler, le 2 août 1934²³. Cette décision suit en effet immédiatement celle prise le même jour par l'armée régulière d'instituer en son sein un serment de fidélité à la personne de Hitler²⁴, la séquence témoignant de la rivalité que se livrent les deux institutions pour s'affirmer en tant que piliers du régime. La formulation fixée par Himmler traduit elle-même cette concurrence, dans la mesure où elle surenchérit sur celle que vient d'adopter l'armée, ainsi que sur celle qui entre plus tard en vigueur au sein du parti nazi. Là où les militaires de la Wehrmacht ne professent que l'« obéissance inconditionnelle²⁵ » au Führer, et où les militants du parti nazi ne font que la promesse « de lui apporter à tout moment respect et obéissance²⁶ », la SS exige ainsi de ses membres une « obéissance jusqu'à la mort », manifestant par là son statut d'élite du nazisme. Élément de la concurrence interne entre institutions nazies rivales, le serment est en somme, si ce n'est un levier, à tout le moins une traduction, de la victoire que la SS remporte dans cette lutte en 1934.

Troisièmement et enfin, le serment de fidélité est l'une des plus importantes clefs de voûte sur lesquelles repose le mode charismatique et immédiat d'exercice du pouvoir qui caractérise le nazisme. Reposant sur un haut degré de personnalisation, un faible degré d'institutionnalisation et des liens de loyauté plutôt que des attributions définies et réglées, ce pouvoir s'incarne dans un système où le chef s'appuie sur des organisations immédiatement et inconditionnellement subordonnées à sa volonté²⁷. Dans cette optique, le serment de fidélité de la SS – archétype de ses organisations directement liées à Hitler – joue un rôle important : prêté directement à la personne de Hitler, il institue symboliquement la SS en instrument immédiat de sa volonté et fonde ce faisant la légitimité qu'a cette organisation, qui demeure jusqu'en 1945 parallèle à la sphère étatique et dépourvue d'attributions et d'un domaine de compétence clairement délimité, à s'ingérer dans de multiples champs de l'action de

²¹ Andreas Werner, « *Wehrverband* »..., *op. cit.*, p. 335 sq. Sur les rituels entourant la mort au sein du mouvement nazi, cf. Sabine Behrenbeck, *Der Kult um die toten Helden : nationalsozialistische Mythen, Riten und Symbole 1923 bis 1945*, Vierow, SH-Verlag, 1996.

²² Pour exemple parmi d'autres de la médiatisation des cérémonies du serment, cf. Auteur anonyme, « Der Abschluss des Gedenktages : Vereidigung der SS-Leibstandarte "Adolf Hitler" », *Völkischer Beobachter*, 10.11.1933. Sur l'attention particulière portée par la SS à son image, cf. plus généralement Jochen Lehnhardt, *Die Waffen-SS : Geburt einer Legende. Himmlers Krieger in der NS-Propaganda*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2015, p. 110-114.

²³ Ordre du 02.08.1934, BArch [*Bundesarchiv*], NS31/378, p. 1.

²⁴ Sur les circonstances de l'introduction et l'évolution du serment dans la Wehrmacht, cf. Sven Lange, *Der Fahneid...*, *op. cit.*, p. 112-146.

²⁵ *Ibid.*, p. 118-123.

²⁶ *Organisationsbuch der NSDAP*, München, Franz Eher, 1937, p. 6.

²⁷ Sur ce pouvoir charismatique, voir Hans-Ulrich Wehler, *Der Nationalsozialismus. Bewegung, Führerschaft, Verbrechen*, München, C.H. Beck, 2009, p. 96-112 ; Maurizio Bach, Stefan Breuer, *Faschismus als Bewegung und Regime. Italien und Deutschland im Vergleich*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 243-313.

l'État ou à les usurper entièrement, projetant le pouvoir suprême du dictateur en court-circuitant tous les obstacles institutionnels pré-existants. Le serment est ainsi un dispositif essentiel qui peut contribuer à expliquer la capacité du nazisme à conserver son fonctionnement charismatique après 1933 et le passage du mouvement au régime, à échapper à la routinisation et à l'enlisement dans le fonctionnement institutionnel réglé de l'État moderne, à engager au contraire une dynamique de désétatisation du pouvoir, et à conserver ainsi tout son dynamisme politique et destructeur.

La cérémonie du serment comme « acte d'institution » et fabrique de l'identité militante des SS

Rouage clef du système politique nazi et du fonctionnement de ses institutions, le serment de la SS joue également un rôle important dans la fabrication de l'identité des membres de l'organisation. L'on peut en effet voir dans ce serment l'un de ces « actes d'institution », qui, en agissant sur les représentations – en transformant la représentation que le monde extérieur et les autres agents se font du sujet concerné par le rite, et, par corrélation, en transformant la représentation que le sujet se fait de lui-même –, ont « une efficacité symbolique tout à fait réelle », permettant à un groupe social d'imposer à ses membres une « identité » ou une « essence sociale²⁸ ». Pour que ces actes d'institution acquièrent cette efficacité symbolique, encore faut-il cependant qu'ils soient reconnus comme tels et suscitent la croyance des acteurs, ce qui passe par un rituel.

Dans cette optique, le soin croissant accordé au cours des années 1930 par la hiérarchie de la SS à la mise en scène de la cérémonie du serment prend tout son sens. Longtemps laissée à l'appréciation des responsables locaux²⁹, l'organisation de la prestation du serment des aspirants à l'entrée dans la SS (*SS-Anwärter*), fait l'objet à compter de 1936 d'une centralisation et d'une uniformisation. Fixée au 9 novembre à minuit dans toutes les cellules de la SS, la cérémonie est, dans toute l'Allemagne, synchronisée, par le biais d'une retransmission radio, avec celle organisée depuis 1933 à Munich pour la Leibstandarte SS-Adolf Hitler, unité assurant la garde personnelle du dictateur et qui prête serment en sa présence. Le dispositif mis en place tend tout entier à accroître la solennité de l'événement, empruntant tant à une liturgie propre au nazisme (choix d'un horaire nocturne et de la date symbolique du 9 novembre commémorant le putsch de 1923, présence du « drapeau ensanglanté » des « martyrs » du mouvement, discours de Hitler), qu'à une grammaire classique de la mise en scène des serments militaires³⁰ – façon de se couler dans la tradition pour s'en approprier la légitimité : contact avec le drapeau et poignée de main avec un supérieur, port de l'uniforme de parade, invocation de « Dieu » dans la formulation du serment afin de lui donner une dimension sacrée – quand bien même la hiérarchie de la SS est hostile aux Églises et au christianisme³¹.

²⁸ Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43 1982, p. 58-63.

²⁹ Voir à ce propos la correspondance entre deux officiers SS, Bruno Kurt Schultz et Horst Rechenbach, lettre du 05.12.1933, BArch, SSO B. K. Schultz ; pour une description d'un cas de prestation de serment avant l'introduction d'une procédure obligatoire et d'un rituel, dans le cas de Karl Wolff, cf. Jochen von Lang, *Der Adjutant : Karl Wolff: der Mann zwischen Hitler und Himmler*, München, Herbig, 1985, p. 12-17.

³⁰ Sven Lange, *Der Fahneneid...*, op. cit., p. 237-292.

³¹ Plan du SS-RuSHA pour l'organisation de la cérémonie du 09.11.1936, BArch, NS19/1923, p. 6-10 ; ordre du chef du SS-HA, 13.10.1937, *Staatsarchiv* Ludwigsburg, PL 506, Bd. 82 ; ordre du chef du SS-HA, 20.10.1938, *Staatsarchiv* Marburg, 327/b, Bd. 54.

L'impact de cette cérémonie est renforcé par le fait qu'elle n'est que le point d'orgue d'une série d'actes et de discours qui transmettent au militant les valeurs de l'organisation, créant au préalable les conditions de possibilité de leur adhésion au serment, et renforçant *a posteriori* celle-ci. Rite de passage, la cérémonie vient couronner une période de quelques mois comme aspirant ; elle est récompensée par l'attribution d'une dague honorifique³² ; elle est préparée puis prolongée par la formation idéologique hebdomadaire prodiguée par les cadres de la SS aux militants, dans laquelle la « fidélité » et l'« obéissance jusqu'à la mort » à Hitler font l'objet d'un martèlement constant, qui insiste de surcroît sur le consentement volontaire supposé être celui du SS, et qu'incarne le serment, et sur la mise au ban que lui vaudrait le parjure³³.

L'effet produit par un tel acte d'institution, et que la SS cherche à susciter chez ses hommes, est double. D'une part, un effet d'intériorisation du modèle normatif de l'organisation, de conformation au groupe et à ses valeurs. D'autre part, la proscription de la transgression de cette norme – renforcée par le caractère volontaire du serment prêté, qui fait apparaître la trahison non pas comme une simple désobéissance à une autorité extérieure, mais comme un reniement de sa propre parole et de soi-même. Le serment, acte d'institution à l'effectivité liée au rituel qui l'entoure, participe ainsi, de façon importante, aux efforts entrepris par la SS pour modeler les représentations de ses membres, leur inculquer une normativité morale proprement nazie, qui fondée sur la conformité au groupe et la subordination à la volonté du dictateur³⁴, font d'eux des instruments fonctionnels du « Troisième Reich ».

Le serment face à l'expansion de la Waffen-SS après 1939 : des accommodements nécessaires

À partir de 1939, la SS connaît une double transformation : déplacement de son centre de gravité fonctionnel d'une part, la branche civile et militante que constituait jusqu'alors la Allgemeine-SS se trouvant réduite à un squelette organisationnel, tandis que la branche militaire, incarnée par les troupes de la Waffen-SS, rassemble dès 1940 l'essentiel des effectifs actifs – 100 000 hommes armés en 1940, près de 800 000 en 1945 ; évolution de la composition de son personnel d'autre part, le besoin incessant de nouvelles troupes conduisant la Waffen-SS à s'ouvrir progressivement à des recrues issues de toute l'Europe – au moins 200 000 en 1945. Face à ces conditions nouvelles et mouvantes, le serment de fidélité des SS conserve toute son importance comme élément garant de l'architecture institutionnelle du nazisme et de l'intégration des hommes à celui-ci. Cependant, dès lors que les institutions et les hommes changent, la pratique du serment est amenée elle aussi à s'adapter, et ce de deux façons différentes.

³² Le parcours des aspirants est décrit dans Günter d'Alquen, *Die SS. Geschichte, Aufgaben und Organisation der Schutzstaffeln der NSDAP*, Berlin, Junker & Dünnhaupt, 1939 ; cf. aussi Hans Buchheim, « SS Bewerber », dans *Gutachten des Institut für Zeitgeschichte Bd 1.*, München, 1958, p. 349.

³³ Sur ce discours, cf. David Gallo *La politique de formation idéologique de la SS (1933-1945). Institutions, discours, pratiques, acteurs et impact de la « weltanschauliche Schulung »*, thèse de doctorat, Université Paris Sorbonne, 2014, p. 752-760.

³⁴ Sur cette normativité morale nazie, cf. Wolfgang Bialas, *Moralische Ordnungen des Nationalsozialismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2014 ; Johann Chapoutot, *La loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014.

La première est d'ordre matériel, le quotidien des troupes militaires de la Waffen-SS et l'importante rotation de leur personnel n'autorisant plus l'organisation de la cérémonie annuelle de prestation de serment telle qu'elle avait lieu dans l'Allemagne d'avant 1939. De façon emblématique, la cérémonie centrale organisée pour la Leibstandarte SS-Adolf Hitler à Munich disparaît d'ailleurs en 1943 – en 1942, elle s'était déroulée sans la présence d'Hitler. Le rituel du serment conserve cependant son importance au sein de la Waffen-SS. Généralement placé à l'issue de la période d'instruction des recrues et au moment symbolique de la remise des armes et gardant sa dimension initiatique, calqué plus encore sur le modèle militaire (cérémoniel du toucher du drapeau ou de l'épée d'un officier accompli par un petit groupe d'hommes sortis du rang, tandis que la masse des recrues répètent le serment) et conservant une certaine pompe, il garde la dimension d'« acte d'institution » décrite précédemment – que la SS continue de cultiver sciemment, à l'image des consignes données aux officiers responsables de l'endoctrinement idéologique des hommes, dans lequel le serment figure au rang des moments à exploiter de façon particulière afin d'influencer la troupe³⁵.

Si le serment de la SS s'adapte ainsi sans grande difficulté au contexte de la militarisation d'une grande partie de l'organisation – ce qui n'est guère surprenant pour une pratique inscrite dans une longue histoire militaire –, l'internationalisation de son recrutement est plus problématique, et ce, à deux titres. D'une part, le serment de fidélité prêté à la personne de Hitler représente une source de frictions avec les autorités des États dont sont issues les recrues européennes de la Waffen-SS, peu enclines à accepter un serment prêté à un chef d'État étranger qui, outre qu'il peut poser le problème juridique de la haute trahison, aboutit à les déposséder de tout contrôle sur leurs ressortissants et sur des unités qui représentent un potentiel militaire dont elles pourraient elles-mêmes faire usage. Face à ces inquiétudes, la hiérarchie de la SS, dont les efforts de recrutement sont conditionnés au soutien des pouvoirs locaux – quand bien même il s'agit d'autorités de collaboration et vassales de l'Allemagne –, ne peuvent passer en force. Elles le peuvent d'autant moins que le serment de fidélité pose un second problème, celui de l'adhésion et du consentement des recrues – sans lequel l'« acte d'institution » est sans effet, voire le recrutement lui-même impossible. De fait, le spectre des motivations qui peuvent pousser les recrues étrangères de la Waffen-SS à s'y engager est infiniment plus large que celui des militants SS de l'avant-guerre : goût de l'aventure, quête d'avantages matériels, et surtout, une vaste palette de mobiles politiques correspondant à toutes les nuances du collaborationnisme, du seul anticommunisme jusqu'à l'alignement absolu avec le nazisme au nom d'un antisémitisme et d'un racialisme transnationaux et paneuropéens, en passant par des fascismes nationaux³⁶. Tous ne sont dès lors pas également disposés à prêter le serment d'obéissance absolue à Hitler en vigueur avant 1939. Là encore, la SS est contrainte de composer, le besoin aigu de nouvelles recrues primant sur toute autre considération.

Pour résoudre ces deux difficultés – qui se déclinent en de multiples cas nationaux –, la SS adopte partout une même stratégie d'accommodements autour de la

³⁵ Voir par un exemple un ordre de l'État-major de l'armée de réserve, alors passée sous le contrôle effectif de la SS, concernant l'instruction idéologique des troupes, 10.10.1944, BArch, NS6/147. D'innombrables exemples de la pratique au sein des unités de la Waffen-SS se trouvent dans les archives divisionnaires conservées par au *Bundesarchiv*, Freiburg-im-Breisgau.

³⁶ Pour une histoire récente de la Waffen-SS qui fait bien ressortir ce caractère de kaléidoscope, cf. Jochen Böhrer, Robert Gerwarth (eds.), *The Waffen-SS. A European History*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

formulation du serment, qui est sans cesse modifiée pour ne heurter ni les autorités locales, ni les recrues. En Hongrie, par exemple, en octobre 1944, le gouvernement obtient que les unités de la Waffen-SS dont il accepte la mise sur pied prêtent serment à Ferenc Szálasi en tant que « chef de la nation », et à Hitler comme « commandant suprême de la Wehrmacht³⁷ » – des serments doubles, du même type, sont adoptés par exemple en Croatie ou en Norvège. Le cas des recrues issues des pays d'Europe du Nord est plus significatif encore, illustrant l'intrication entre le serment et les enjeux politiques et idéologiques de la collaboration : une première catégorie de recrues, pleinement intégrées à la Waffen-SS, prêtent directement serment à Hitler comme « Führer germanique », qui reflète le projet d'un grand empire fondé sur une communauté raciale qui est celui de la SS ; une seconde catégorie, versées dans des « légions » nationales dépendantes de la Waffen-SS mais formellement autonomes, créées en 1941 afin de ménager le nationalisme de certains collaborateurs, prêtent serment à Hitler comme « commandant suprême de la Wehrmacht dans la lutte contre le bolchevisme³⁸ ». On pourrait multiplier les exemples.

Ces accommodements livrent un enseignement contrasté. De prime abord, ils pourraient amener à relativiser très largement l'importance du serment. De fait, si les responsables de la SS se sont montrés prêts à des concessions, c'est que celles-ci leur paraissaient essentiellement symboliques, n'engageant rien de tangible : quel que soit la formulation du serment prêté, les troupes recrutées servaient au bout du compte sous commandement allemand. Ce constat appelle cependant à être nuancé, dès lors que l'on constate que le serment a effectivement constitué le point de cristallisation de tensions latentes au sein de troupes. Ainsi par exemple lorsque les « légions » nationales d'Europe du Nord, exsangues, se trouvent réorganisées en 1943 et privées de leur autonomie de façade dans un amalgame avec d'autres unités de la Waffen-SS, certains soldats flamands ou néerlandais – au moins plusieurs dizaines –, issus de la collaboration mais attachés à leur indépendance nationale, refusent de prêter serment au « Führer germanique » Hitler, malgré les pressions exercées sur eux, certains se voyant sanctionner d'un transfert vers des unités disciplinaires et même en camp d'internement³⁹. De fait, un ordre de Himmler de février 1942 prévoit la condamnation des réfractaires au serment à un an d'internement en camp de concentration – bien que la mesure semble loin d'avoir été appliquée de façon systématique⁴⁰. Preuve que, malgré son caractère symbolique, le serment est bel et bien un acte politique, autour duquel peuvent parfois s'articuler les dynamiques du consentement ou du refus, de plus en plus conflictuelles au fur et à mesure que la SS perd de son homogénéité.

³⁷ Margit Szöllösi-Janze, *Die Pfeilkreuzlerbewegung in Ungarn: Historischer Kontext, Entwicklung und Herrschaft*, München, Oldenbourg, 1989, p. 423.

³⁸ Mark P. Gingerich, *Toward a Brotherhood of Arms: Waffen-SS Recruitment of Germanic Volunteers 1940-1945*, thèse de doctorat, University of Wisconsin-Madison, 1991, p. 101, 116-120, 177.

³⁹ N.K.C.A. In't Veld, *De SS en Nederland. Documenten uit SS-Archiven 1935- 1945*, 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1976, vol. 2, p. 1409-1410 ; Bruno de Wever, « 'Rebellen' an der Ostfront. Die flämischen Freiwilligen der Legion 'Flandern' und der Waffen-SS », *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 39/4 (1991), p. 589-610.

⁴⁰ In't Veld, *De SS...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 353.

Le serment de fidélité de la SS face à la chute du national-socialisme : rester fidèle ou renier son serment ?

Une digue insuffisante : le serment à l'heure de l'effondrement

Évoquer la dialectique des accommodements et des refus qui entoure le serment dans la Waffen-SS des années 1942-1945, c'est mesurer à quel point le rite et son efficacité sont fragiles. Il convient dès lors de relativiser très largement la thèse, répandue dans la littérature mémorielle, selon laquelle le serment constituerait à lui seul un puissant ciment du régime nazi, la parole donnée contraignant des hommes réticents à continuer à obéir à un pouvoir qu'ils réprouveraient sans oser le trahir, et à soutenir le nazisme jusqu'à son effondrement final.

L'on peut d'emblée constater que, quand bien même le serment de fidélité aurait une véritable efficacité contraignante, il n'est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres qui expliquent l'adhésion jusqu'au-boutiste au « Troisième Reich » : les convictions idéologiques, les avantages matériels, la coercition disciplinaire, le sentiment de n'avoir plus rien à perdre en cas de défaite pèsent d'un poids au moins aussi lourd dans la balance. Plus avant, les nombreux exemples de ceux qui, parmi les SS, s'affranchissent du serment, invitent à mettre largement en doute son efficacité impérative. Le phénomène du refus de prêter serment, que l'on a évoqué précédemment, témoigne précisément de l'efficacité souvent toute relative de cet impératif et de l'expression d'une volonté de s'y soustraire – quoique celle-ci procède de logiques variables allant des tactiques échappatoires et opportunistes de certaines recrues étrangères refusant de prêter serment dans l'espoir de voir ainsi leur engagement rompu et d'être renvoyées dans leurs foyers⁴¹, jusqu'aux refus de principe fondés sur un rejet politique et moral du nazisme, cas de figure qui peut se manifester lorsque, à partir de 1943, la Waffen-SS a recours de façon croissante au recrutement forcé⁴². Nombre d'exemples démontrent également que le serment prêté est loin de faire toujours obstacle à la désobéissance et à la désertion, phénomènes endémiques au sein des unités étrangères levées par la Waffen-SS au cours des dernières années du conflit, qui n'hésitent pas à faire fi de leur promesse de fidélité ou la considèrent à tout le moins comme conditionnelle – ainsi de cette unité biélorusse qui se mutine suite à son transfert en France en 1944, estimant que le serment prêté ne valait que pour la défense de sa propre patrie⁴³. L'on soulignera enfin les cas de trahison patentée du serment, jusqu'au sommet de la hiérarchie de la SS. Ainsi le chef de la SS en Italie, Karl Wolff y négocie à partir de février 1945 la reddition des troupes allemandes, justifiant sa conduite – vraisemblablement mue par une stratégie de survie individuelle – au nom d'un intérêt national allemand qui l'emporterait sur le serment prêté à Hitler⁴⁴. Himmler lui-même mène des pourparlers avec les alliés, et s'il les rompt un temps en déclarant qu'il se sent « lié

⁴¹ Mark P. Gingerich, *Toward a Brotherhood...*, *op. cit.*, p. 118-119.

⁴² Le cas le plus célèbre est celui de Josef Mayr-Nusser, catholique originaire du Sud-Tyrol, enrôlé de force dans la Waffen-SS en 1944 et mort sur le chemin de la déportation à Dachau pour avoir refusé de prêter serment à Hitler. Mayr Nusser a été canonisé en 2017. Cf. Josef Innerhofer, *Treu seinem Gewissen. Das Zeugnis des Josef Mayr-Nusser 1910-1945*, Athesia, Bozen 2016.

⁴³ Leonid Rein, « Untermenschen in SS Uniforms : 30th Waffen-Grenadier Division of Waffen-SS », *The Journal of Slavic Military Studies*, 20:2, p. 329-345.

⁴⁴ Kerstin von Lingen, *Allen Dulles, the OSS, and Nazi War Criminals: The Dynamics of Selective Prosecution*, New York, Cambridge University Press, 2013, p. 83.

par son serment⁴⁵ », tout démontre que cette invocation n'est qu'un prétexte, dès lors qu'elle l'empêchera de reprendre plus tard les négociations.

Est-ce à dire que, pur acte rhétorique, le serment n'aurait jamais eu le moindre pouvoir performatif ? L'on se gardera d'une conclusion aussi tranchée. D'autant que, si les reniements du serment prêté sont nombreux à l'heure de la chute du « Troisième Reich », nombre de SS font aussi, au contraire, le choix du suicide : un choix qui peut amener à conclure que, dans certains cas au moins, la parole donnée d'obéir « jusqu'à la mort » a été intériorisée – même si l'acte de se donner la mort est, par nature, polysémique, et ne saurait être ramené à un facteur et une explication unique⁴⁶. Constater ainsi la multiplicité des attitudes de trahison ou de fidélité renvoie en définitive à la forte dépendance entre les « actes d'institutions » et l'adhésion préalable des acteurs, qu'ils renforcent sans doute mais ne peuvent suffire à susciter à eux seuls. Ciment supplémentaire de l'adhésion des SS au nazisme au cours des années 1930, à l'heure où tout semblait renforcer celle-ci, le serment n'en était pas moins une digue fragile, qui ne pouvait seule suffire à toujours préserver leur fidélité à l'heure où tout contribue à l'effriter.

Disculpation, déni, introspection : le serment de la SS à l'heure des procès et de la mémoire

S'il n'a donc pas réellement contribué de façon décisive à empêcher la désagrégation de la SS au moment de la chute du « Troisième Reich », le serment n'en occupe pas moins une place importante dans les discours que développent après 1945 les anciens membres de l'organisation, confrontés, dans un contexte mémoriel ou juridique, à la nécessité de justifier leur engagement nazi. Dans ce contexte, trois principales configurations peuvent être observées.

La première consiste à mettre en avant le serment prêté, dans une optique disculpatoire. Paré de l'aura d'une injonction impérative, le serment et l'obligation de fidélité et d'obéissance qu'il aurait impliqué servent alors de levier pour évacuer toute interrogation sur l'engagement politique des SS et sur leur responsabilité. Cet argument reprend le discours sur l'obligation d'obéir aux ordres (*Befehlsnotstand*), fréquemment utilisé par les anciens responsables nazis, en particulier les militaires soucieux de repeindre leur passé aux couleurs de l'apolitisme⁴⁷ – une reprise qui n'a rien d'étonnant, la politique mémorielle des vétérans de la SS tendant toute entière à aligner leur image sur celle de l'armée et à la dépolitiser⁴⁸. Présent dans la littérature mémorielle, qui va parfois jusqu'à présenter l'ensemble de l'expérience dans la SS comme « le prix d'un serment⁴⁹ », qui aurait empêché tout retour en arrière, ce discours fait également office de ligne de défense dans le cadre des procès d'après-guerre. Ainsi Adolf Eichmann affirme-t-il par exemple qu'il « n'était resté [dans la SS] que parce qu'il se sentait lié par son serment⁵⁰ », se sentant contraint d'obéir à des

⁴⁵ Peter Longerich, *Heinrich Himmler. Biographie*, Berlin, Siedler, 2008 (cité ici d'après l'édition anglaise, Oxford, 2012, p. 726).

⁴⁶ Sur ce point, cf. C. Goeschel, *Suicide in Nazi Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

⁴⁷ Sur la place du serment dans ce discours, cf. Sven Lange, *Der Fahneid...*, op. cit., p. 379 sq.

⁴⁸ Sur cette politique mémorielle, cf. Karsten Wilke, *Die « Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit » (HIAG) 1950-1990. Veteranen der Waffen-SS in der Bundesrepublik*, Paderborn, Ferdinand Schöningh Verlag 2011.

⁴⁹ Tel est le titre des mémoires de l'ancien soldat de la LVF et de la Waffen-SS Pierre Rostaing, qui se décrit comme pris dans l'« engrenage » de la fidélité. Pierre Rostaing, *Le prix d'un serment*, Paris, La Table Ronde, 1975.

⁵⁰ David Cesarani, *Becoming Eichmann: Rethinking the Life, Crimes and Trial of a « Desk Murderer »*, Cambridge, Da Capo Press, 2006, (cité d'après l'édition française, Paris, 2010, éd. électronique, p. 608, 623).

ordres qu'il désapprouvait intérieurement. L'on a montré plus haut tout ce que ce discours a de factice et de mensonger, le serment – pas plus que la menace de sanctions, en vérité fort rares – n'ayant guère empêché les SS de se soustraire à leurs devoirs lorsqu'ils l'estimaient nécessaire ou bénéfique – ce qui explique sans doute que cet argumentaire n'ait guère convaincu les tribunaux d'après 1945.

Peut-être en réaction aux insuffisances de ce premier discours, une seconde ligne argumentative semble émerger dans une partie de la littérature mémorielle des anciens SS, qui consiste à se disculper non plus en assumant le serment mais en niant son existence, ou en lui déniait tout effet. Soucieux de se laver de tout soupçon d'adhésion au nazisme, les vétérans ou les apologistes posthumes de la SS évacuent le serment de leurs récits : ainsi par exemple certains thuriféraires parmi les volontaires ukrainiens de la Waffen-SS, prompts à attribuer leur engagement à une lutte d'indépendance nationale et à un anticommunisme débarrassés de toute coloration nazie, en viennent-ils à nier l'existence d'un serment prêté à Hitler⁵¹. D'autres vont plus loin, à l'image de l'ancien général de la Waffen-SS Felix Steiner, qui, tout à son entreprise de dépeindre ses troupes comme frondeuses, voire flirtant avec la résistance au nazisme, semble considérer dans ses ouvrages parus à la fin des années 1950 et au début des années 1960 que le serment prêté à Hitler n'a joué aucun rôle et que si ses hommes se sont battus, ce n'est pas au nom du « Troisième Reich », mais d'un devoir supérieur de protéger le peuple allemand de la menace communiste⁵².

Loin de ses fictions apologétiques et disculpatoires, la plus riche des réflexions rétrospectives sur le serment des SS – et la seule à avoir un caractère d'introspection – est sans doute à attribuer à Günter Grass. Après avoir révélé en 2006 avoir servi dans la Waffen-SS à l'âge de 17 ans, le célèbre écrivain décrit en effet dans un ouvrage paru en 2010 sa prestation de serment au Führer, dans les rangs d'un peloton « disposé en carré, sous un ciel nocturne, clair et givré ». Sans nier aucunement avoir adhéré sur le moment à sa promesse et avoir été animé d'« un état d'esprit festif », Grass semble voir dans le serment prêté au nazisme le point de départ d'un examen de conscience sur son propre aveuglement, menant à un refus radical de l'obéissance à tout pouvoir : « Je ne prêterai plus jamais un serment⁵³ », affirme-t-il, mettant en cause le serment que les fonctionnaires prêtent à la loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, qui conduit à accepter les manquements dont celle-ci se rend responsable vis-à-vis de ses promesses de justice sociale, d'égalité devant la loi et ou encore de respect du droit d'asile.

Précipité de la culture politique et des pratiques national-socialistes, le serment de fidélité offre ainsi à l'historien du nazisme et de la SS un prisme de lecture éclairant leurs racines idéologiques ainsi que les mécanismes d'adhésion et de conformation qui ont pu rendre possible leurs crimes contre l'humanité. Et, comme nous invite la réflexion de Günter Grass, l'étude du serment national-socialiste peut, en définitive, ouvrir à une réflexion plus large sur le pouvoir et la désobéissance civile qui, loin d'être circonscrite à la période du « Troisième Reich », concerne également les sociétés démocratiques contemporaines.

⁵¹ Per Anders Rudling (2012) « "They Defended Ukraine": The 14. Waffen-Grenadier- Division der SS (Galizische Nr. 1) Revisited », *The Journal of Slavic Military Studies*, 25:3 (2012), p. 329-368

⁵² Felix Steiner, *Die Freiwilligen. Idee und Opfergang*, Göttingen, Presse Verlag, 1958 ; *Die Armee der Geächteten*, Rosenheim, Deutsche Verlagsgesellschaft, 1964.

⁵³ Günter Grass, *Grimms Wörter. Eine Liebeserklärung*, Göttingen, Steidl, 2010, cité d'après éd. électronique, p. 107-110.